

Catégorie BE du Permis de Conduire

Les enjeux de la formation à la conduite

L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-faire, savoir-être et savoir-devenir.

L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit donc être poursuivi.

Apprendre à conduire un ensemble de ce type est une démarche éducative exigeante et ce livret va vous guider dans votre progression avec l'aide de votre formateur.

Pourquoi le permis BE ?

Il peut se passer à partir de 18 ans et à la condition d'avoir obtenu le permis B. Il est obligatoire pour pouvoir tracter une remorque dont le Poids Total Autorisé en Charge (PTAC) n'excède pas les 3 500 kg sous réserve que la somme des PTAC (véhicule tracteur + remorque) n'excède pas les 4 200kg.

Depuis le 2 juin 2016, la visite médicale n'est plus obligatoire pour la délivrance de cette catégorie.

La formation

Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences indispensables pour la conduite d'un véhicule affecté au transport de marchandises.

Ces grilles détaillent, pour chaque sous-compétence associée, les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

Pour chaque sous-compétence associée, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous en précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.

De plus, pour chacune des sous-compétences associées qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des auto-évaluations sont à votre disposition au sein de chacune des quatre grilles.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.



La formation théorique

Si votre permis B ou si la dernière catégorie de permis obtenue date de plus de 5 ans, vous devez repasser votre Code.

Le bénéfice de l'admissibilité de l'épreuve théorique reste acquis en cas de changement, soit de filière de formation, soit de catégorie ou de sous-catégorie du permis de conduire.

DÉROULEMENT

L'apprentissage de l'épreuve théorique, c'est-à-dire « le code » se déroule au sein de l'école de conduite afin de suivre les cours de code avec un moniteur et / ou apprendre de chez vous via la plateforme web.

Tous les cours regroupent les thèmes du Code de la route, à savoir :

1. THEME A : Les premiers secours ;
2. THEME C : Le conducteur ;
3. THEME D : Règlementation générale et divers ;
4. THEME E : Règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement ;
5. THEME L : Dispositions légales en matière de circulation routières ;
6. THEME M : Eléments mécaniques liés à la sécurité de la conduite ;
7. THEME P : Précautions nécessaires en prenant et en quittant le véhicule ;
8. THEME R : La route ;
9. THEME S : Equipements de sécurité des véhicules ;
10. THEME U : Les autres usagers de la route.

Le jour de l'épreuve, il faut vous munir d'une pièce d'identité en cours de validité ou périmée depuis moins de 5 ans ainsi que de votre convocation.

L'épreuve se passe au sein d'un établissement agréé (La Poste, SGS...) et dure un peu moins d'une heure. Une série de 40 questions vous est posée, si vous réalisez 5 fautes ou moins, vous avez réussi votre examen.

Les résultats sont adressés par courrier électronique le jour même de l'épreuve à l'école de conduite qui vous informera de la réussite ou non de l'examen.

Après obtention du code, vous devez, dans un délai maximum de 5 ans à compter de la date d'obtention de cette admissibilité, passer l'examen pratique de conduite. Durant ces 5 ans, vous avez droit à 5 présentations maximum pour réussir l'épreuve pratique.

A SAVOIR : il n'existe pas de système d'équivalence en France d'une épreuve théorique qui a été réussie dans un autre pays.

AIDE ÉVENTUELLE EN CAS DE DIFFICULTÉS DE COMPRÉHENSION

Les candidats sourds ou malentendants et non francophones peuvent suivre des sessions spécialisées. Lors de ces sessions, ils bénéficient du dispositif de communication adapté de leur choix.

La fréquence de ces sessions est décidée par le préfet.

Identifiant NEPH : XXXXXXXXXXXX
Date de naissance : XXX/XX/XXXX

Gr.....,

Vous avez passé l'Epreuve Théorique Générale du permis de conduire du XX/XX/20XX sur le site de Rue du Château d'Eau 33000 BORDEAUX.

A l'issue de l'épreuve, vos réponses ont été transmises au Ministère de l'Intérieur pour correction. Vous avez obtenu la note de **39** sur 40.

Avis : **FAVORABLE**

Les thématiques sur lesquelles vous avez fait des erreurs sont les suivantes :

| Thématiques concernées | Nombre d'erreurs parmi les 40 questions |
|--|---|
| • L : Dispositions légales en matière de circulation routière | 01 |
| • C : Le conducteur | |
| • R : La route | |
| • U : Les autres usagers | |
| • D : Règlementation générale et divers | |
| • A : Les premiers secours | |
| • P : Précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule | |
| • M : Eléments mécaniques liés à la sécurité | |
| • S : Equipements de sécurité des véhicules | |
| • E : Règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement | |

Info Ministère : pour rappel, vous devez attendre 48 heures pour pouvoir vous inscrire à l'épreuve pratique du permis de conduire.

Nous espérons que vous avez apprécié l'expérience « Passer mon code avec » et vous souhaitons un pareil succès pour l'épreuve pratique.



Le déroulement de l'examen pratique

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire de la catégorie BE comporte deux phases :

- la première : hors circulation ;
- la seconde : en circulation.

Ces deux phases de l'épreuve pratique sont évaluées par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

L'évaluation de l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

L'épreuve hors circulation constitue une admissibilité pour l'épreuve en circulation.

L'objectif de cette épreuve est d'évaluer le niveau des savoirs et des savoirs-faire que vous avez acquis : code de la route, sécurité et signalisation routière, chargement et déchargement, mécanique et vérifications du véhicule, manœuvres, dételage et attelage.

L'objectif de l'épreuve en circulation est d'évaluer les aptitudes que vous avez acquises pour procéder aux vérifications et contrôles avant le départ du véhicule et le niveau des compétences techniques et comportementales que vous avez acquises pour circuler en toute sécurité.

Cette épreuve se déroule dans un environnement varié où le candidat doit notamment :

- emprunter des routes droites, négocier des virages ;
- changer de direction, franchir des intersections, utiliser des voies d'accélération et de décélération ;
- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- dépasser et croiser des véhicules ;
- quitter un emplacement de stationnement, repartir après un arrêt ;
- prendre les précautions nécessaires avant de descendre du véhicule.

L'expert réalise un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.



| Bilan des compétences | Niveaux d'appréciation | | | | | Autonomie conscience du risque | | |
|---|------------------------|---|---|---|----|--------------------------------|-----|-----|
| | E | 0 | 1 | 2 | 3 | | | |
| Connaître et maîtriser son véhicule | | | | | | | | |
| Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord | | | | | | | | |
| Connaître et utiliser les commandes | | | | | | | | |
| Appréhender la route | | | | | | | | |
| Prendre l'information | | | | | | | | |
| Adapter son allure aux circonstances | | | | | | | | |
| Appliquer la réglementation | | | | | | | | |
| Partager la route avec les autres usagers | | | | | | | | |
| Communiquer avec les autres usagers | | | | | | 0 | 0 | 0 |
| Partager la chaussée | | | | | | 0,5 | 0,5 | 0,5 |
| Maintenir des espaces de sécurité | | | | | | 1 | 1 | 1 |
| Sous-totaux | | | | | | | | |
| Conduite économique et respectueuse de l'environnement | | | | | +1 | | | |
| Courtoisie au volant | | | | | +1 | | | |
| Total général | | | | | | | | |

Le résultat de votre examen sera disponible en suivant ce lien <http://www.securite-routiere.gouv.fr/permis-de-conduire/resultats-du-permis-de-conduire> avec votre numéro NEPH, 48 heures après.